

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIU PCPES - Professorat du second degré

Parcours-type : Mathématiques

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude

Responsable de l'Année :

Code Diplôme : FAMPCPS
Code XDE : 100
Code Étape : FAMPCPS
Code VET : 100

Intitulé des modules (le cas échéant, intitulés des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature du module	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES			
					Evaluation initiale		Seconde chance	CM	TD	TP	
					Evaluation Continue (EC)	Code Apogée Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)				
RECH 50 Apports de la recherche pour enseigner la discipline (cf parcours)	Mutualisé avec le M2 MEE parcours	FAMCOS10	O	6	CC1 : Rendu de travaux CC2 : Écrit (1h) CC3 : Rendu de travaux CC4 : Écrit (1h)	FAMCOS10C1 FAMCOS10C2 FAMCOS10C3 FAMCOS10C4	10 % 20 % 40 % 30 %	OUI	12	24	
	Histoire et épistémologie des mathématiques	FAMCOS1A							*6	*12	
	Didactique des mathématiques	FAMCOS1B							*6	*12	
APPR 50 Enseignement - apprentissages de la discipline (cf parcours)	Mutualisé avec le M2 MEE parcours	FAMCOS20 FAMCOS2A	O	18	CC1 : Écrit (3h) CC2 : Rendu de travaux	FAMCOS2AC1 FAMCOS2AC2	50 % 50 %	OUI (a)	*15	*30	
				50 %							
	Algorithmique, Analyse, Probabilités et Statistiques	FAMCOS2B		50 %	CC1 : Écrit (3h) CC2 : Rendu de travaux	FAMCOS2BC1 FAMCOS2BC2	50 % 50 %	OUI (a)	*15	*30	
	Accompagnement du stage en responsabilité en mathématiques	FAMCOS2C		0%						*18	
PSY SDE PSD 50.1 Psychologie et sciences de l'éducation : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD 1 an	FASDOS30	O	6	CC1 : écrit (1h30) hors séance CC2 : rendu de travaux	FASDOS30C1 FASDOS30C2	50% 50%	OUI (a)			
	Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages - PSD	FASDOS3A							4,5	1,5	
	Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD	FASDOS3B							4,5	1,5	
	Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD	FASDOS3C							6	7,5	
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD	FASDOS3D							6	7,5		
PHI SOC PSD 50.1 Philosophie et sociologie de l'éducation : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD 1 an	FASDOS40	O	5	CC1 : écrit (1h30) hors séance CC2 : rendu de travaux	FASDOS40C1 FASDOS40C2	50% 50%	OUI (a)			
	Connaissances institutionnelles : le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD	FASDOS4A							3	3	
	Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD	FASDOS4B							6	7,5	
	Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD	FASDOS4C							6	7,5	
DEV PRO PSD 50.1 S'engager dans une démarche de développement professionnel - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD 1 an	FASDOS50	O								
	Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD	FASDOS5A							6	6	
	Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle - PSD	FASDOS5B							6	9	
	Interdisciplinarité - PSD	FASDOS5C			CC1 : écrit sur plateforme CC2 : rendu de travaux	FASDOS5BC1 FASDOS5BC2	validé/non validé validé/non validé	OUI (b) OUI (c)		3	
STAG 50 Stage en responsabilité - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD	FASDOS60	O		Stage 1 Stage 2	FASDOS60C1 FASDOS60C2	validé/non validé validé/non validé	OUI (d)			
MOBI PSD 50 Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le M2 MEE	FASDOS70	F						*9		
									90.00	141.00	21.00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;

- s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE.

(b) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(d) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

Commentaire : dans le cadre de l'EC2, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités : Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées : - Si l'UE a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et la nouvelle épreuve remplace tous les résultats du module. - Si l'UE a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé le module passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsque l'UE n'est pas obtenue au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux. (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace la note de contrôle continu de ce module. (b) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le résultat précédent. (c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le résultat précédent. (d) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés. (e) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 30 min), la note (resp le résultat) obtenue remplace les notes (resp les résultats) de contrôle continu de ce module. (f) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 1h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de ce module. (g) Procédure d'examens effectuée le deuxième samedi des examens des universités de l'année universitaire 2023-2024 : les étudiants n'ayant pas obtenu la note minimale exigée pour la validation de l'UE sont convoqués à l'examen de rattrapage. Les résultats obtenus à cet examen remplacent les résultats obtenus lors de l'évaluation initiale.	24,000	27,000	2,500
--	--------	--------	-------

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIU PCPES – Professorat du Second Degré
Parcours-type : Parcours Mathématiques
Parcours pédagogique (le cas échéant) :
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude
Responsable de l'Année :

Code Diplôme :
Code VDI :
Code Etape :
Code VET :

Intitulé des modules (le cas échéant, intitulés des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature du module	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
					Evaluation initiale		Seconde chance	CM	TD	TP
					Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)			
Apports de la recherche pour enseigner les mathématiques	Mutualisé avec le M2 MEE parcours Mathématiques		O	6	CC1 : Rendu de travaux CC2 : Écrit (1h) CC3 : Rendu de travaux CC4 : Écrit (1h)	10 % 20 % 40 % 30 %	OUI (a)	12	24	
Histoire et épistémologie des mathématiques								*6	*12	
Didactique des mathématiques								*6	*12	
Enseignement - apprentissages des mathématiques	Mutualisé avec le M2 MEE parcours Mathématiques		O	18				30	60	18
Nombre, Algèbre et Géométrie				50 %	CC1 : Écrit (3h) CC2 : Rendu de travaux	50 % 50 %	OUI (a)	*15	*30	
Algorithmique, Analyse, Probabilités et Statistiques				50 %	CC1 : Écrit (3h) CC2 : Rendu de travaux	50 % 50 %	OUI (a)	*15	*30	
Accompagnement du stage en responsabilité en mathématiques				0%						*18
								42,00	84,00	18,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si un module n'est pas validé, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé le module et le nouveau résultat remplace tous les résultats du module ;

- s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé le module passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 et dans le cas où il y a une nouvelle épreuve par CC, ils passent uniquement celles pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats des CC initiaux.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 1h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées